VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

D'une Encoignure d'Affaires

Et de Cottages Doubles

Dans le Quatrième District.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 135 rue Carondelet — JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 avril 1905 et signé le 25 avril 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehart, et Léonard Rinehart vs Auguste Doerr, No 75 798 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure [illegible] des rues Sixième et Chippewa, comprenant la bâtisse en bois à un étage, contenant magasin, 4 chambres à coucher, hangar, etc., Nos 2857 et 2859 rue Chippewa.

Le cottage double en bois à un étage Nos 711 et 713 rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Le cottage double en bois à un étage Nos 715 et 717 rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Les trois bâtisses ci-dessus sont sur deux certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Sixième et Washington, désignés par les Nos 1 et 2, mesurant chacun [illegible] pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No 1 formant encoignure des rues Chippewa et Sixième.

La propriété ci-dessus sera vendue séparément d'après l'arpentage et par exhibé au moment de la vente. Un bon placement pour affaires ou placement.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 717 et 719 rue Septième, sur un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre C sur un plan de [illegible] D. M. Brosman, député-voyer de cette ville, en date du 21 mars 1905, et mesurant d'après ledit plan, 32 pieds 11 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 2 pouces et 4 lignes de [illegible] la façade sur la rue Septième sur 48 pieds de profondeur, un pied 2 pouces et 4 lignes étant aussi de façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur du lot adjacent sur le côté le plus rapproché de la rue Annonciation, formant une allée à un usage commun dudit lot et du lot ci-décrit le plus proche de la rue Annonciation.

3° Le double cottage en bois à un étage, Nos 721 et 723 rue Septième, sur un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre B sur le plan [illegible] pardevant ce Brosman en date du 21 mars 1905, et mesurant d'après ledit plan 7 pouces de face à la rue Septième, 127 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 2 pouces et 4 lignes de la façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur, 1 pied 2 pouces et 4 lignes également de façade sur la rue Septième sur 48 pieds de profondeur dudit lot adjacent du côté le plus rapproché de la rue Chippewa formant une allée à un usage commun dudit lot et le lot le plus rapproché de la rue Chippewa et 1 pied 7 pouces et 6 lignes de sa façade sur la rue Septième par 48 pieds de profondeur sur le [illegible] côté le plus rapproché de la rue Annonciation avec 1 pied 7 pouces et 6 lignes semblables de façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur du lot adjacent le plus rapproché de la rue Annonciation, formant une allée commune pour son usage et celui dudit lot adjacent le plus rapproché de la rue Annonciation.

Ces propriétés sont à bon marché, placement pour la personne de moyens modérés car elles sont toujours en demande par de bons locataires respectables.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et accessoires de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1905 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

F. Hero, & B. Forest, avocats.

av. 27—30—mai 7 14 21 28—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 135 rue Carondelet, JEUDI, le 1er juin 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 mai 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Helen C. Haley, No 46 3[illegible] du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Iberville, autrefois Douane, Bourgogne, Rempart et Canal, mesurant, en mesure américaine 32 pieds 9 pouces de face à la rue Iberville, autrefois Douane, sur 106 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles; ladite façade mesurée commençant sur la ligne de la propriété, maintenant ou autrefois appartenant à Nicholas Hoey, et courant vers la rue Bourgogne jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne la séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Hagen, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour billet ou billets garantis par hypothèques spéciales et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes d'État et de Ville dues et exigibles en 1905 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. L. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Ey Chiapella, avocat.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 135 rue Carondelet—JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 321 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de W. H. Howcott et Eliza Sidell et als No 73,308 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain îlet de terre situé dans le sixième district de cette ville, désigné comme îlet 641 (autrefois îlet 303 A), borné par les rues Marks, Dix-Huitième (Peach), Jefferson (Joliet) et Combroune.

2° Huit certains lots de terre situés dans le septième district de cette ville et décrits comme lots Nos 1, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 dans l'îlet 646 (autrefois îlet 303 B), lesdits lots sont contigus et mesurant ensemble 120 pieds sur la rue [illegible] 290 pieds de face à la rue Jefferson (Joliet) 138 pieds sur le Chemin Coquille du Canal de la Nouvelle-Orléans et 280 pieds sur la ligne divisant lesdits lots des lots Nos 2 et 9 d'après le plan de L. J. Pilié, daté le 12 janvier 1839.

3° Un quart d'intérêt non divisé dans un certain îlet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme îlet No 477 et borné par les rues Rocheblave, Bourgogne, Melpomène et Thalie.

4° Un quart d'intérêt non divisé dans un certain îlet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville désigné comme îlet 447 et borné par les rues Galvez, Melpomène, Johnson et Thalie.

5° Une certaine étendue de terre dans la paroisse St Bernard se trouvant à une courte distance du bas de la ville de la Nouvelle-Orléans dans la Comté 12 N. R. 12 E. désignée comme lot 35 dans les sections 34 et 35 d'après un plan de B. Buisson le 6 mai 1849, ladite étendue de terre contenant environ 242.59 acres. Cette propriété ci-que-mentionnée est vendue sans aucune garantie quelle qu'elle soit.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs payant les taxes de 1905. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant M. W. Patton, notaire aux frais des acquéreurs.

Wm. Winans Wall, avocat.

7mai—7 14 21 28—juin 4 8

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bon Cottage Double

Sur un grand lot de terre.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 135 rue Carondelet—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 20 avril 1905 et signé le 27 avril 1905 par l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Leonard Rinehart, et Léonard Rinehart vs Margaretha Rieder et als, No 75 8[illegible] du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bon cottage double, Nos 725 et 727 rue Septième, sur un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre A, sur un dessin d'arpentage par D. M. Brosman, député voyer de ville, le 24 mars 1905, et mesurant d'après ledit 39 pieds 6 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds 2 pouces de profondeur, 1 pied 7 pouces 6 lignes de face à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur sur son côté le plus près de la rue Chippewa avec la même façade à la rue Septième de 1 pied 7 pouces et 6 lignes et 48 pieds de profondeur du lot contigu sur le côté le plus près de la rue Chippewa étant formé dans une allée commune pour son usage et celui dudit lot contigu sur le côté vers la rue Chippewa. Un placement qui rapporte.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1905 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. J. Ward, notaire aux frais de l'acquéreur.

A. Hero et J. [illegible], avocats.

30av—30—mai 7 14 21 28—juin 1

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés Améliorées et Vacantes du Cinquième District.

Cottage Double 209-211 Avenue Pélican, entre les rues Seguin et Bouny.

Cottage Double 213-215 avenue Pelican, entre les rues Seguin et Bouny.

Cottage Double 139-141 avenue Pelican, entre les rues Bouny et Powder.

Terrain Vacant avenue Pélican entre les rues Bouny et Powder.

JEUDI, LE 15 JUIN 1905.

Mlle Kate Forester et als vs Mme Lena Hallsy Rowe et Michael et als.

No 76 404—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE encanteur, Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dans le Cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 21 borné par la rue Peter (maintenant avenue Pélican), les rues Seguin, Bouny et Alix, et désigné comme lot No cinq sur un plan de A. D Hémécourt, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peter, maintenant avenue Pelican, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française. Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur le devant, contenant de chaque côté cinq chambres, galerie, citerne, hangar, etc., cour et banquette pavées, connu comme les Nos 209-211 avenue Pélican, entre les rues Bouny et Seguin.

Deuxièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet 21, borné par la rue Peter (maintenant avenue Pélican), les rues Seguin, Bouny et Alix, et désigné comme lot No quatre, sur un plan de A. D Hémécourt, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peter (maintenant avenue Pélican) par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur le devant, contenant de chaque côté cinq chambres, galerie, citerne, hangar, etc. la cour et la banquette sont pavées et connues comme Nos 213 215 avenue Pélican, entre les rues Bouny et Seguin.

Troisièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Alix, Powder, Bouny et l'avenue Pélican et désigné comme lot No Trois d'après le plan de A. D Hémécourt, voyer, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française. Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté quatre chambres, galerie, citerne, hangar, etc. et connu comme les Nos 139-141 avenue Pélican, entre les rues Powder et Bouny.

Quatrièmement—Un certain lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Alix, Powder, Bouny et l'avenue Pélican, désigné comme lot No quatre, d'après le plan de A. D Hémécourt, voyer, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur mesure française.

Termes et conditions— Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un et deux ans, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1905, au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente. L'acquéreur devant prendre possession des loyers du jour de la signature des actes de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Jno Watt Duffy, avocat pour les demandeurs, Bureau No 204 rue du Camp.

Conrad G. Collins, Esq., Edgar M. Cahn, Esq., J. N. H[illegible], avocats pour les défendeurs.

14 ma.—14 21 28 juin 4 11 14 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jean Paul Nogues

Philomène Journée et Victoria Portas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 2[illegible]. Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par [illegible] administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et [illegible] distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. [illegible] avocats.

26 mai—[illegible]

AVIS AUX CREANCIERS

In re Receivership of the Farmers Consolidated Dairy Company

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 71 426—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Albert Fabacher, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cage, Baldwin & Comiskey, avocats. 27 mai—27 31—juin 5

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Alexander J. Dwyer.

No 75,503—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, le 27 JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mai 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une action du stock de Dwyer Bros. Ltd., à la valeur au pair de $100.00, cent dollars.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans et à deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par le vieux numéro 52 rue Canal, et vieux numéro 71 rue Commune, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet 135, borné par les rues Canal, Tchoupitoulas, Commune et Magasin, désignés comme lots Nos 23 et 9 et mesurant en mesure américaine comme suit: lot numéro 23 a 25 pieds 5 pouces de face à la rue Commune, 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond qui le divise du lot No 9 sur une profondeur de 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne de côté du lot No 22, et 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lig. de sur l'autre ligne de côté. Lot 9 a 25 pieds de face à la rue du Canal sur 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur la ligne de côté du lot No 8 et 70 pieds 1/2 lignes sur la ligne de côté du lot No 10.

3° Une moitié indivis d'intérêt dans et à une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet No 132 borné par les rues Commune, Gravier, Tchoupitoulas et Magasin, mesurant 42 pieds 3 pouces de face à la rue Commune par 59 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, en mesure américaine, ensemble avec tous les droits et usage et passage d'une allée, 3 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, commune à ladite portion de terre et d'autres, conduisant à une autre allée commune 3 pieds 11 pouces de largeur, s'ouvrant sur la rue Commune, laquelle dite portion de terre est composée des lots originaux numéros un et deux, sur un plan désigné comme numéro un, dressé par Charles F. Zimpel, voyer, daté le 30 août 1832, annexé à un acte de partage, exécuté pardevant William Christy, ancien notaire en cette ville le 19 septembre 1832.

CONDITIONS—

Pour les effets mobiliers—comptant.

Pour la propriété foncière—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion de crédit du prix de vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à son ou à leur ordre et par lui ou par eux endossés en blanc, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur avec le privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur ou acquéreurs et la police en pièces d'assurance transférée au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur ou acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère ou leurs enchères toutes taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1905. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte ou actes de vente pardevant Abraum Goldberg, notaire, aux frais de l'acquéreur ou acquéreurs.

27 ma.—27 28—juin 4 11 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Simple,

No 2715 rue Philip.

Entre les rues Magnolia et Clara.

Succession de Veuve Mathilde Thomas.

No,75 35[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, encanteurs Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI le 22 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 11 mai 1905 de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2715 rue Philip, comprenant un cottage simple retiré de la banquette avec une allée pour voiture sur le côté et contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Magnolia et Clara, désigné comme lot No 3[illegible] d'après un plan dudit îlet fait par L. H. Pilié, voyer de ville le 13 avril 1859, et déposé en l'étude de E. Bouny, ledit lot ou portion de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Philip, par une profondeur de 91 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de un ou un et deux ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, la police d'assurance devant être transférée au porteur ou porteurs des billets et toutes les clauses coutumières et usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son adjudication les taxes de 1905; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire aux frais de l'acquéreur.

E. W. Buckley, avocat.

21 ma.—21 28—juin 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La splendide bâtisse en briques à quatre étages maintenant occupée par le Delta Bag Factory, connue comme 430, 432 et 434 rue Fulton, et 429, 431 et 433 rue Front.

La jolie résidence simple à deux étages No 823 rue St André, entre les rues Annunciation et Laurel.

David J. Glover vs Henry C. Glover et als.

No 75 [illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte, le 28 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 430 à 434 rue Fulton et 429 à 433 rue Front, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Fulton, Gravier, Poydras et Sud Front, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan connu comme plan de J. A. Bendernagel, par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1854.

Le lot 11 mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton sur 117 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot 10 et 116 pieds [illegible] pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot 12.

Le lot 12 mesurant 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton, 21 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Front sur 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot 11 et 117 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot 13. Sujet au bail.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 823 rue St André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Ste Marie, Laurel et Annonciation, désigné par la lettre R, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, daté le 24 juillet 1875, ledit lot mesurant 43 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue St André sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en 1 et 2 ans ou 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant John C. Davey, Jr., notaire, les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus de leurs enchères les taxes de 1905 et de déposer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

30 av—30—ma. 7 14 21 28—juin 1

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE SIMPLE, 2216 NORD REMPART.

LE COTTAGE DOUBLE, 3901-05 RUE ST-CLAUDE,

Et deux lots vacants contigus au cottage double.

A l'Encan à la Bourse, 311 Rue Baronne, Mardi, le 20 Juin 1905, à Midi.

SUCCESSION DE Mme SYLVIANN L. EASTON.

No 76 051—Division E. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté et signé le 25 mai 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 20 juin 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Crane (ou Bourgogne), Amour (ou Rempart) et Marigny, désigné par la lettre D sur un plan fait par C. A. De Armas, ingénieur, daté le 8 mars 1874, au devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, le 2 septembre 1874, lequel lot mesurant en mesure américaine, vingt six pieds de face à la rue Amour (ou Rempart), sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2216 rue N. Rempart.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesurant [illegible] vingt cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, et cent treize pieds deux pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Alvar, formant l'encoignure des rues St Claude et Alvar, et consistant du tout du précédent lot No 1 et partie du précédent lot No 2, le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire, dans lequel il est désigné par la lettre A. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 3901-05 rue St Claude.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesurant trente deux pieds de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, sur cent treize pieds deux pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, et consistant de parties des précédents lots numéros deux et trois, le tout d'après le plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire sur lequel elle est désignée par la lettre B.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartient, située dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St Claude, Alvar ci-devant Jeanne, Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesurant trente-deux pieds de face rue St Claude, la même largeur à l'arrière, sur cent treize pieds, deux pouces et une ligne, entre lignes parallèles, et consiste de parties des anciens terrains Nos 3 et 4, le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire sur lequel il est désigné par la lettre C.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la partie à crédit s'il y en a devant être attestée par des billets à ordre portant 7 pour cent d'intérêt par an garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant le paiement des taxes pour l'année 1905 sur ladite propriété en outre le prix d'adjudication et payant les actes de vente qui seront passés pardevant J. Zach Spearing, notaire. Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication sera exigé au moment de la vente.

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Productif Cottage Simple

1312 rue Conti, entre les rues Liberté et Franklin.

Contenant 4 chambres et cuisine, citerne, grande entrée sur le côté, le tout briqueté.

MARDI, le 20 juin 1905 il sera vendu par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, ——— à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, le 12 mai 1905, dans l'affaire de la succession de Veuve E. Hasewinkle, No 76 090, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 84 borné par les rues Conti, Bienville, Franklin et Liberté, désigné par le No 2 sur le plan fait par [illegible] voyer daté le 13 septembre 1858 pour référence comme plan [illegible] livre de plans No 1, au [illegible] de Charles E. Fortier, ancien notaire dans cette ville, lequel dit lot de terre mesurant 21 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles courant dans le fond à une allée commune de 3 pieds de large s'ouvrant sur la rue Franklin.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joel Légier, notaire.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 18 20

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double,

1314-1316 RUE MANDEVILLE, entre les rues Urquhart et Villeré.

JEUDI 15 JUIN 1905

Mme Nathalie Wilson vs Mme Marie Thomas—No 75,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un jugement rendu le 20 avril 1905, et signé en cour ouverte le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Urquhart, Villeré et Marigny, lequel dit lot est désigné par le No 3 de l'îlet 57 et mesurant 35 pieds de face à la rue Mandeville, par une profondeur de 118 pieds.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant sur un côté sept chambres, et de l'autre côté cinq chambres, citerne, hangars, etc., cour.

Termes et conditions—Comptant. Sur les lieux, l'acquéreur assumant les taxes de 1905 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. J. Peters, notaire. Un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

J. C. Henriques, avocat de la demanderesse.

A. A. Calongne, avocat de la défenderesse.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 14 15

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Attrayante.

La résidence élégante en bois à deux étages très commode et centrale.

No 1510 RUE CARONDELET

Près de la rue Melpomène.

Succession de Loraine Bosmar Acée, veuve de Hampton S. Smith Jr.

No 75,430—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, près Union—JEUDI le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 mai 1905 dans l'affaire pour le compte de la succession de Loraine Bosman Acee, veuve de Hampton S. Smith Jr. sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Melpomène, St Charles et Terpsichore, désigné par le No 18 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 juin 1844, déposé comme plan No 3 dans le livre des plans de R. G. Stringer, ancien notaire. Ledit lot mesurant vingt huit pieds cinq pouces 5 0/0 de face à la rue Carondelet sur cent dix pieds (110' 0' 0") de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant l'élégante et commode résidence en bois à deux étages désignée par le No municipal 1510 rue Carondelet, confortablement subdivisée avec beaux salons et salons doubles, salle à manger, cuisine, etc., de grands appartements à coucher bien ventilés, chambre de bain, chambre de domestique, etc. Construite retirée de la banquette, cour et passages pavés en Schillinger, gaz dans toute la maison et tous les agréments nécessaires voisinage excellent, à une distance facile des marchés, écoles, églises, à une distance de quelques minutes de la rue du Canal et désirable pour résidence ou placement.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Frank Soulé, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Richardson & Soulé, avocats.

William C. McLeod, avocat des héritiers absents.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Sixième District.

Une Rare Occasion pour Placeurs et Spéculateurs!

COTTAGES, SIMPLE ET DOUBLES.

No 2930 RUE CALHOUN

Nos 3958 60 RUE TCHOUPITOULAS.

Nos 3950 52 RUE TCHOUPITOULAS.

No 3809 RUE CONSTANCE

Dans l'affaire de MICHEL DUPRÉ, Exécuteur Testamentaire de la succession de Mme JEANNE MAUIEMPS vs Mme FRANCINE CAZALOT.

No 76 [illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, et en vertu d'un jugement rendu et [illegible] le [illegible] mai 1905 et signé le 11 mai 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville dans l'îlet No 90 borné par les rues Water, Constantinople, Levée, maintenant Tchoupitoulas et Austerlitz, désignés par les numéros treize et seize dudit îlet sur un plan dans un livre de plans [illegible], lesquels lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Levée, maintenant Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de [illegible].

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 90, borné par les rues Water, Constantinople, Levée, maintenant Tchoupitoulas et Austerlitz, désignés comme les numéros treize et Quatorze sur un plan dans un livre de plans annexé à un acte passé pardevant Selim Magner, ancien notaire de cette ville le 5 avril 1860, lesquels lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Levée, maintenant Tchoupitoulas, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds, le lot numéro Treize formant l'encoignure des rues Levée, maintenant Tchoupitoulas et Austerlitz.

3° Quatre certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville dans l'îlet No 105 de Burthe ville, borné par la propriété Foucher de Circé, maintenant place Audubon, Victor, maintenant rue Magnolia, Breslau, maintenant rue Robertson, et la rue Edmund, maintenant Calhoun, désignés comme lots numéros un, deux, trois et sept, sur un devis privé annexé à un acte en l'étude de John Bendernagel, notaire, daté le 20 mars 1883, les lots un, deux et trois sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Victor, maintenant Magnolia, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot numéro un formant l'encoignure des rues Victor, maintenant Magnolia, et de la propriété Foucher de Circé, maintenant place Audubon, et le lot numéro sept mesurant vingt neuf pieds cinq pouces et trois et un cinquième de lignes de face à la rue Edmund, maintenant rue Calhoun, sur une profondeur de cent vingt [illegible].

4° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième District de cette ville, dans l'îlet No 109 de Burthe ville, borné par la propriété Foucher De Circé, maintenant place Audubon, la rue Victor, maintenant Magnolia, Breslau, maintenant Robertson, et Edmund, maintenant rue Calhoun, désignés comme lots numéros Quatre, Cinq et Six sur un devis [illegible], lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Edmund, maintenant rue Calhoun, sur une profondeur de cent vingt pieds, sept pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, le lot numéro Quatre formant l'encoignure des rues Edmund, maintenant rue Calhoun, et Victor, maintenant rue Magnolia, lesdites mesures [illegible].

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peniston, Greene, Taylor, Magazine et Constance, ledit lot mesurant trente deux pieds dix pouces de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes parallèles, le dit lot et les améliorations sont désignés par le No [illegible] et l'îlet No 209.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance s'il y en a, en un, deux et trois ans représentés par privilège de vendeur et billets hypothécaires portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, et avec toutes les clauses de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1905 et devant déposer comptant dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Bush Guillot aux frais des acquéreurs.

[illegible] avocat pour le demandeur.

14 ma.—14 21 28 — juin 4 11 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Auguste Merrier, femme défunte de Joseph Barré.

No 75,027 — Cour Civile de District, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 29 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 16 mars 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain lot ou îlet de terre étant et se trouvant situé dans le Troisième District de cette ville (autrefois dans ce qui était connu comme le Faubourg Darcantel) désigné comme îlet No 3457 (autrefois 60) sur un plan original fait par le voyer de ville, le deuxième jour de mai 1832 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville; ledit îlot ou îlet de terre est compris entre les rues Annette, St Antoine, Carnot et Brains, ayant et mesurant ainsi 319 pieds 6 pouces de face à la rue Annette, la même façade à la rue St Antoine, 309 pieds 6 pouces de face à la rue Brains et la même façade à la rue Carnot et contenant du [illegible] numérotés de 623 à 634 chacun inclusivement.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant les taxes de 1905. L'acte de vente pardevant C. T. Fontaine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 ma.—28—juin 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles de maison, pendules, ornements et outils. Filly et Mast [illegible].

Succession d'Eugène Dupré. No 76,661 — Cour Civile de District — Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 8 juin 1905, à 10.30 heures a.m. à la Bourse Commerciale de Stern No 344 rue Baronne (transférée du No [illegible] Avenue du Parc de Ville pour les facilités de la vente) il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 28 avr. 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

E. Howard McCaleb et E. Howard McCaleb Jr., avocats.

28 ma.—28—juin 4 8

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE

Theo J. Duggan vs Jules Vincent.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,714—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 12me jour de juin 1905, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Claiborne, les rues Première, Deux et et Derbigny, îlet No 411, ancien No 4[illegible], sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, daté le 13 avril 1854 et déposé en l'étude de E. Bouny, un notaire en cette ville et lequel lot est désigné par le No [illegible] lequel commençant à une distance de 96 pieds et [illegible] pouces de l'encoignure de l'avenue Claiborne et de la rue Deuxième et mesurant 32 pieds à l'avenue Claiborne sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Paul W. Maloney, avocat pour le demandeur.

12 ma.—12 14 21 28—juin 4 12

John Bégue vs J. Albert[illegible].

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 21,388—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 6ème jour de juin 1905 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de meubles de maison etc. saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions: Comptant. WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

26 ma.—26—juin 4 6

Veuve C. Voelker vs J. Montgomery.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 20,67[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Louis P. Paquet, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux No 181[illegible] rue Bourbon, coin Ste Marie, dans le [illegible] district de cette ville, MARDI, le 6me jour de juin 1905, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de [illegible] comptoir et étagères, un lot de meubles, une glace et une boîte à bière etc., etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Paul W. Maloney, avocat pour la demanderesse. 26 mai—26—juin 4 6

E. A. ANDRIEU.

— Successeur de —

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

[illegible] rue [illegible]

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION

D'ADOLPH DUCAS.

No 75,463—Cour Civile de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 avril 1905, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Deux certains îlets ou portion d'îlets, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 993 et 1241 (autrefois 35 et 38), d'après le plan de N. Rillieux et compagnie, daté le 8 novembre A. D. [illegible] et déposé en l'étude de Jules Massey, notaire, d'après lequel plan les dits îlets sont bornés et mesurant comme suit:

L'îlet No 993 est borné par Emilie, Urquhart, Gènes et la ligne du Couvent et a [illegible] lots, lesquels mesurant comme suit:

Le lot numéro un mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie sur cent vingt pieds de profondeur, les lots deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurant chacun trente et un pieds et un pouce de face à la rue Emilie sur cent vingt pieds de profondeur.

L'îlet No 1241 est borné par les rues Mathilda, Emilie, Foton et Vertu et a vingt deux lots lesquels mesurant comme suit:

Le lot No un mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Mathilda sur cent vingt huit pieds de profondeur, les lots deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda, sur cent vingt huit pieds de profondeur, le lot numéro onze mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Vertu sur cent vingt huit pieds de profondeur; le lot numéro douze mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie, sur cent vingt huit pieds de profondeur et façade à la rue Vertu; les lots numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Emilie sur cent vingt huit pieds de profondeur, le lot numéro vingt deux mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie sur cent vingt huit pieds de profondeur.

Toute la propriété ci-dessus fut acquise par le défunt Adolph Ducas par achat de M. Joseph Barthet, d'après l'acte passé pardevant Jules Massey, ancien notaire, en date du 23 février A. D. 1837, et enregistré dans le bureau des transferts livre 21, folio 614.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905.

Les actes de vente pardevant E. T. Fontaine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 av.—30—ma. 7 14 21 28—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux bâtisses de la rue des Remparts à une petite distance de l'Union Dépôt. Nos 808-810 rue Sud Rempart, entre les rues Julia et Delord.

Max Schwartz et als vs Augustus Hirsch, tuteur naturel du mineur Abraham Adler Hirsch.

No 75,947—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Etat de la Louisiane. Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 5 mai 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts (autrefois Rue de la Commune, Mobile), Delord (autrefois Promenade Tritons), Julia et Dryades, laquelle portion de terre est désignée par le No 5 sur un plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, le 15 juin 1885, et déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire dans cette ville, et est composée des deux lots de terre ci-après décrits, à savoir:

1° Un lot de terre ayant vingt pieds huit et trois quarts pouces de face à la rue Remparts sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble une [illegible] passage d'une allée dans le fond dudit lot ayant huit pieds de largeur. 2° Un morceau de terre en face du fond dudit lot, mesurant sur ladite allée vingt pieds huit et trois quarts pouces, vingt trois pieds plus ou moins, sur la ligne du fond sur une profondeur de vingt six pieds plus ou moins, sur le côté vers la rue Julia et trente trois pieds plus ou moins sur le côté vers la rue Delord.

Les améliorations sont connues comme le No 808 rue S. Remparts et comprennent une substantielle en briques à trois étages, occupée comme salon de barbe et restaurant. Les étages supérieurs sont occupés comme maison garnie, la bâtisse contient quelques 15 chambres, escalier, etc., aussi une bâtisse à deux étages en briques dans le fond, ayant deux chambres; ayant aussi une allée commune dans le fond, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1905, pour $40 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, la bâtisse en briques à trois étages, désigné comme l'ancien No 279 Sud Remparts dans cette ville, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Julia, Sud Remparts (autrefois de Carondelet Mobile), Delord (autrefois promenade Tritons) et Dryades (autrefois rue Philippa) désigné par le No 5 sur un plan déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire de cette ville, ledit lot de terre mesurant [illegible] 20 pieds 7 pouces et trois quarts d'un pouce de face à la rue Remparts sur cent quarante deux pieds plus ou moins d'une profondeur [illegible] sur la ligne du lot No 4, cent quarante deux pieds, un pouce et quatre huitièmes d'un pouce sur la ligne du lot No 6 et vingt et un pieds neuf pouces et sept huitièmes d'un pouce dans le fond.

Les améliorations sont connues comme le No 810 rue Sud Remparts et comprennent une bâtisse en briques à trois étages occupée comme une buvette et maison garnie, les étages supérieurs sont divisés en 12 chambres, avec une bonne bâtisse en briques dans le fond à deux étages avec 4 chambres. La bâtisse ayant une allée commune s'ouvrant sur la rue Julia, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1905 à $35.00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance devant être due en deux portions égales en un et deux ans respectivement après la date de l'adjudication, les paiements différés devant être représentés par les billets de l'acquéreur négociables du vendeur au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes devant contenir la confession du jugement, le pacte de non alienando, 10 pour cent honoraires d'avocat, et assurance et toutes les autres clauses coutumières de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1905, payer pour le pavage en asphalte et faire un dépôt comptant de dix pour cent.

Les actes de vente pardevant Charles Rosen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 ma.—7 14 21 28—juin 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Joseph Guillot.

No 75,4[illegible]—Cour Civile de District, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern encanteur, JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 12 mai 1905, par l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme lot No un de l'îlet No sept sur un plan fait par Bourgerol, le 24me jour de décembre 1824, et déposé en l'étude de F. De Armas, par acte daté le 11 mars 1837, lequel dit lot est situé dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Toulouse, Ursulines et Rocheblave et mesurant vingt cinq pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hôpital sur une profondeur de quatre vingt six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne de côté vers la rue Toulouse, et quatre vingt six pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Rocheblave et une ligne du fond de quatorze pieds et deux lignes. Laquelle propriété fut acquise par le défunt Joseph Guillot le 11 mars 1837 par acte enregistré dans le livre des transferts No 21, folio 612.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant.

L'acte de vente pardevant E. T. Fontaine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 ma.—14 21 28—juin 4 11 15